

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fonds Résilience : point d'étape pour les entreprises de Paris-Vallée de la Marne

La Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne participe au « Fonds Résilience Ile-de-France et Collectivités » porté par la Région Ile-de-France et la Banque des Territoires.

La Région Ile-de-France a proposé aux collectivités locales (EPCI, Ville de Paris, Métropole et Départements) d'abonder le « Fonds Résilience Ile-de-France et Collectivités », fonds auquel ont contribué à parts égales le Conseil Régional et la Banque des Territoires à hauteur de 50 millions d'euros.

Ce fonds est une **aide d'urgence aux entreprises de 0 à 20 salariés ainsi qu'aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) impactées par la crise du COVID-19.**

Après les mesures de couvre-feu du 17 octobre, les critères d'accès pour les entreprises des secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme, de l'événementiel, du divertissement et du bien-être ont été étendus à celles qui comptent de 20 à 50 salariés.

L'aide apportée est une avance remboursable, sans intérêt ni garantie, d'un minimum de 3 000 € avec un plafond de 10 000 € pour les structures sans salariés, 50 000 € pour celles de 1 à 10 salariés, et 100 000 € pour les plus de 10 salariés.

Le Fonds Résilience à Paris-Vallée de la Marne

Lors du conseil communautaire du 25 juin 2020, la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne a voté une contribution à hauteur de 302 280 €.

Au 20 novembre, **45 entreprises ont bénéficié du Fonds Résilience à Paris-Vallée de la Marne pour un montant d'avance de 706 100 €,** soit 78% de l'enveloppe territoriale.

En moyenne, l'avance obtenue a été de 15 700€ (contre 21 250 € au niveau régional).

6 bénéficiaires sur 10 ne comptent pas de salarié. Toutefois, 2/3 du montant total des avances ont été attribués à des entreprises comptant au moins 1 salarié.

En nombre de dossiers, les secteurs d'activité dominants sont le transport (VTC et taxis), la construction, l'industrie et le commerce de détail.

Contact presse : Yohan LETERTRE
Attaché de presse ■ Cabinet du Président
y.letertre@agglo-pvm.fr ■ Tél. 01 60 37 24 11

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La commune de Chelles compte le plus grand nombre de bénéficiaires (14), suivie par Champs-sur-Marne (8).

Le dispositif prendra fin le 31 décembre prochain, avec une clôture de la plateforme à la mi-décembre.

Démarche à suivre pour bénéficier du Fonds Résilience

- 1) Inscrivez-vous sur la plateforme <https://www.iledefrance.fr/espace-media/fondsresilience/>
- 2) Déposez votre dossier en ligne, il sera ensuite étudié
- 3) Vous recevrez une notification de la décision
- 4) Les fonds seront débloqués après signature du contrat d'avance remboursable

Besoin d'aide ou de conseils ? L'équipe du Bureau d'accueil et de services aux entreprises est joignable pour toute question au 01.60.37.29.33 et par mail base@agglo-pvm.fr

Le nouveau site économique de Paris - Vallée de la Marne

L'Agglomération Paris - Vallée de la Marne lance son site internet entièrement dédié aux entreprises.

Vous y retrouverez des informations et données sur le tissu économique du territoire, les offres de services aux entreprises, mais aussi l'actualité économique, l'agenda, l'offre immobilière et foncière et des informations pratiques.

Rendez-vous sur <http://eco.agglo-pvm.fr/>

Contact presse : Yohan LETERTRE
Attaché de presse ■ Cabinet du Président
y.letertre@agglo-pvm.fr ■ Tél. 01 60 37 24 11